Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212202485-20251215-2025121503-DE

POMMERIT le Vicomte
PAÑVRID AR BESKONT

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP

DATE de CONVOCATION
Le 11 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

16/12/2025

EN EXERCICE **18**

PRESENTS **15**

VOTANTS **18**
(3 PROCURATIONS)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2025 12 15 03

L'an **DEUX MIL VINGT-CINQ** Le quinze décembre à **DIX-NEUF heures,**
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire

Etaient présents : MM BARS Gilles, BEAUCAMP Martine, BELLEGOU Anne, BROCHEN Annie, CABIOCH QUEMENER Daniel, CARRE Yves, CORREC Sylviane, EVEN Olivier, JACQ Claudie, JANNIN Eric, LE QUERRIOU David, LE SAINT Florence, MENGUY Stéphane, PARANT Katell, POIGNANT Julien

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :
BISSON Cyril (procuration à CARRE Yves), RAISON Muriel (procuration à CORREC Sylviane), ROPERS Valérie (procuration à CABIOCH QUEMENER Daniel)

Madame Anne BELLEGOU a été nommé secrétaire de séance

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET LIORZH AN TI

Madame Florence LE SAINT, Maire, rappelle qu'en M57, les budgets annexes « lotissement » sont soumis à la comptabilisation des stocks. Le budget annexe « Lotissement Liorzh An Ti » est donc concerné par cette obligation. En cette fin d'année, il est nécessaire d'abonder certains articles pour pouvoir comptabiliser les stocks finaux 2025.

Ainsi, après les explications données, Madame La Maire propose :

- DI : Article 3555/040 : + 30 000 €
- RF : Article 71355/042 : + 30 000 €
- RF : Article 75822/75 : - 30 000 €
- RI : Article 168748/16 : + 30 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver les écritures énoncées.

Pour extrait certifié conforme

La Maire
Florence LE SAINT

La Secrétaire
Anne BELLEGOU